

## **Avis de possibilité de soumettre des observations sur un projet de Catégorie B**

### ***Évaluation environnementale de portée générale pour les activités du ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines en vertu de la Loi sur les mines***

#### **Renouvellements des baux de droits miniers de K+S Windsor Salt Ltd.**

Le ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines (EDNM) vous invite à soumettre des observations sur le renouvellement de deux baux miniers existants, n° 106466 et n° 107254, utilisés pour appuyer et donner accès aux activités souterraines de la mine de sel Ojibway sous la rivière Détroit. L'amodiatrice a satisfait les conditions de renouvellement d'un bail à terme de 21 ans, et bien que l'EDNM soit tenue par les modalités des baux existants d'accorder les renouvellements demandés, EDNM a le pouvoir discrétionnaire sur les modalités qui s'appliqueront aux baux renouvelés.

EDNM propose de conserver les modalités actuelles qui confirment que les baux sont assujettis à la législation environnementale applicable, ainsi qu'aux modalités relatives à la qualité de l'eau et à la protection des droits de pêche. EDNM vous invite à préciser et à communiquer toute préoccupation ou observation concernant l'examen par EDNM des modalités appropriées pour les baux miniers renouvelés.

Nous ne prévoyons aucune nouvelle incidence environnementale associée au renouvellement de ces baux. Les effets environnementaux de la mine de sel Ojibway sont gérés et atténués au moyen d'autres processus réglementaires et non par les modalités des baux.

Ce projet de catégorie B sera réalisé conformément aux lignes directrices énoncées dans *l'Évaluation environnementale de portée générale concernant des activités menées par le ministère du Développement du Nord et des Mines en vertu de la Loi sur les mines*.

La documentation du projet proposé est accessible sur le site Web <https://www.mndm.gov.on.ca/fr/mines-et-des-mineraux/loi-sur-les-mines/evaluation-environnementale-de-portee-generale-concernant> et sur le Registre environnemental de l'Ontario à <https://ero.ontario.ca/fr>.

Vous êtes invités à fournir des commentaires et exprimer toute préoccupation au sujet des modalités proposées pour le renouvellement des baux. Les commentaires doivent être reçus par 3 juin 2021.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou soumettre des commentaires, veuillez communiquer avec :

Lisette Prudhomme  
B3-933 Ramsey Lake Road

Sudbury (Ontario) P3E 6B5  
Téléphone : 1 888 415-9845  
Télécopieur : 705 670-5863  
Courriel : Lisette.prudhomme@ontario.ca

Please note that personal information provided in a submission (such as name, address, and telephone number) and your views and opinions are being collected by ENDM under the authority of the *Environmental Assessment Act* for the purpose of engaging in public consultation and making decisions regarding the project. The personal information may also be shared with the Environmental Approvals and Permissions Branch of the Ministry of the Environment, Conservation and Parks. The collection, use, and disclosure of this information are all governed by the *Freedom of Information and Protection of Privacy Act*. Questions about the collection of this information should be directed to the contact listed above.

Veillez noter que les renseignements personnels fournis dans une présentation (comme le nom, l'adresse et le numéro de téléphone) ainsi que vos points de vue et opinions sont recueillis par EDNM en vertu de la *Loi sur l'évaluation environnementale* dans le but de participer à des consultations publiques et de prendre des décisions concernant le projet. Les renseignements personnels peuvent également être communiqués à la Direction des autorisations et des autorisations environnementales du ministère de l'Environnement, de la Conservation et des Parcs. La collecte, l'utilisation et la divulgation de ces renseignements sont toutes régies par la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Les questions concernant la collecte de ces renseignements doivent être adressées à la personne-ressource indiquée ci-dessus.

Emplacement des baux miniers

